

NOS FORMATIONS

BTSA STA

Elaborer et conserver
des aliments
option bio



BTSA GEMEAU

Gérer et protéger
la ressource Eau

BTSA ACSE

Gérer une
entreprise agricole
orientation bio

BTSA TC

Vendre des vins et
des spiritueux



Taxe d'apprentissage



2 impasse Charles Tellier -33140 Villenave d'Ornon
☎ 05-56-84-47-90 - www.isnab.com

Pourquoi y participer ?

La Taxe d'apprentissage contribue à :

- Renouveler des équipements pédagogiques, techniques et informatiques.
- Permettre une ouverture culturelle (débats, conférences, journée mondiale de l'eau, journée de la science, verrière gourmande, repas des producteurs, voyages d'études...).
- Offrir la possibilité aux étudiants de s'impliquer dans des actions humanitaires ou d'accueillir de jeunes lycéens pour la découverte des métiers de l'agriculture, de l'environnement, de la commercialisation des vins, de la nature et de l'agroalimentaire.



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- Depuis 2020/2021, l'entreprise verse directement sans intermédiaire la fraction de 13% à l'ISNAB de Villenave d'Ornon. En échange de quoi, l'école vous enverra un reçu libératoire attestant du versement avec le montant et la date de versement.
- **L'entreprise n'a plus à établir de déclaration CERFA**

Journées Portes-Ouvertes :

Samedi 29/01/2022 de 8h30 à 12h30

Samedi 5/03/2022 de 8h30 à 12h30